

Oberseminar für Doktorandinnen und Doktoranden

Séminaire de recherche pour doctorant-e-s :

Giorgio Agamben, Le royaume et le jardin/Das Reich und der Garten : SA 2021

Prof. Barbara Hallensleben

Prof. Guido Vergauwen

Résumé de la séance du 19 octobre 2021

Mihail Comănoiu

2.4. L'argumentation d'Augustin sur la doctrine du péché originel comprend à la fois une dimension théologique et ecclésiale. Pour combattre la thèse de Pelages sur la validité du baptême conféré par les évêques *traditores* ou la thèse de Célsius selon laquelle les enfants ne sont pas des héritiers du péché originel, donc se trouve dans le même état que Adam avant la transgression, Augustin est obligé d'introduire le péché dans la nature humaine. En ce sens, pour lui, le refus de sa doctrine du péché originel implique le fait que les sacrements ou l'Église seraient plus nécessaires. L'exemple dont il utilise pour convaincre sur la nécessité des sacrements, en occurrence le baptême des enfants, révèle des implications sotériologiques, sans baptême le salut n'est pas possible. De la même manière le sacrifice du Christ sur la Croix serait en vain. Nous précisons que pour la tradition orthodoxe l'accent mis dans la doctrine du péché originel tombe sur la mortalité (*nekrotés*). L'image des « vêtements de peau » de Grégoire de Nysse montre la mortalité comme une caractéristique, un aspect extérieur de la nature irrationnelle, qu'on peut traduire par fonctions physiques et psychiques de la vie biologique.

2.5. Augustin précise que le péché ne se confond pas avec la nature humaine, mais se constitue comme un vice de la nature, qui se transmet. Toutefois, cette nature « a été changée en pire et n'est pas seulement devenue pécheresse, mais a également engendré des pécheurs. ». Une double conception de la nature se révèle : la nature intacte édénique et la nature *lapsa*, corrompue, déchue. Pour Augustin cette corruption de la nature demeure même après le baptême sous la forme de la concupiscence.

Commençant avec la Reforme, cette double conception de la nature est assumée différemment par le protestantisme et le catholicisme. Ainsi, les réformateurs assument une conception de la nature complètement déchue, détruite, corrompue, tandis que pour la théologie catholique la nature a encore la capacité de résister au péché en tant que vice, détient donc une certaine liberté par rapport au péché. Si on suit la théorie de la nature *lapsa*, complètement corrompue et incapable, dont la théologie protestante propose aujourd'hui, d'agir envers le bien ou choisir parfaitement libre le péché ou le bien, on sera obligé d'accepter que l'auteur du péché soit le Créateur de cette nature et non pas l'homme qui ne peut pas choisir librement d'être contre Dieu.

2.6. La critique de Pélage concernant le péché vu comme un acte et pas une substance a le rôle de contester précisément la place de la grâce dans le salut, dont Augustin professée, car si le péché est le résultat d'un acte, donc de la volonté, il peut être évité et la grâce n'est plus nécessaire pour aider l'homme à confronter le péché. Si pour Pélage la grâce est inhérente à la nature humaine et elle « est précisément la possibilité de pas pécher », pour Augustin l'évènement de la chute rend la nature humaine comme un corps malade qui a besoin de la grâce comme d'un remède. La possibilité de ne pas pécher était une caractéristique de la nature édénique, perdue suite à l'éloignement de la grâce. Le raisonnement d'Augustin est de nouveau la congruence entre théologie et vie de l'Église. Si la nature humaine est saine, incapable de

pécher, la grâce faisait partie de la nature, comme Pelage faisait la confusion, dans ce cas l'Église et ses sacrements ne sont plus nécessaires.

La relation entre la liberté et la nature nous aide à mieux comprendre la théorie du vice d'Augustin. La possibilité de choisir librement d'agir est un acte constitutif de la nature. En même temps, la répétition d'un péché et la persévérance de suivre un mauvais acte a des conséquences sur la nature qui a besoin d'une guérison par la grâce. Nous faisons la différence entre le péché et la passion, qui peut se constituer comme une sorte de « deuxième nature » en interférant avec la liberté de l'homme. (Saint Marc d'Éphèse - « le corps est un bon esclave mais un mauvais maître »)

2.7. Anselme, reprenant la doctrine augustinienne sur le péché originel, fait une distinction entre péché personnel et péché originel. Avec cette distinction et l'explication du péché originel en relation avec l'origine de la nature humaine, Anselme voit dans la naissance, la manière par laquelle le péché originel se transmet à travers la nature dans chaque homme des ancêtres édéniques. Anselme est obligé en ce sens de délimiter le péché de la nature et de ne pas attribuer le qualificatif de « naturel » au péché car il n'appartient pas à l'essence de la nature humaine. Pour cette raison, Anselme attribue le péché à la personne, à Adam, faisant le péché originel, un péché personnel, et comme la nature n'a pas été exclue de l'acte volontaire d'Adam, ce péché concerne l'ensemble du genre humain. De cette façon par la faute personnelle d'Adam, l'humanité dans son ensemble devient coresponsable et soumise à cette faute devenant une « *massa perditionis* ».

Nous arrêtons la lecture à la page 44 et on va poursuivre avec la lecture avec le point 2.8.